

TOTAL UES AMONT
GLOBAL SERVICES
HOLDING

AVRIL 2018

Intéressement- Participation 2018

Ce qu'il faut savoir

SI VOUS FAITES LE CHOIX D'UN VERSEMENT sur salaire, il s'ajoutera au salaire net imposable. Le paiement de la prime d'intéressement et de la participation sera effectué sur le 25 mai,

SI VOUS FAITES LE CHOIX DE PLACER tout ou partie de la somme et afin de bénéficier du maximum de l'abondement de l'employeur :

Il faut placer 1300 € minimum dans le PEGT pour bénéficier de 1000 € d'abondement.

Il faut placer 1608 € minimum dans le PEC pour bénéficier de 804 €* d'abondement.

Il faut placer 360 € minimum dans le PERCO pour bénéficier de 1080 €** d'abondement.

PEC-PERCO : vérifiez si vous faites déjà ou non des versements sur votre fiche de paie ou sur PH7.

* Abondement PEC

Si vous versez déjà mensuellement dans le PEC au moins 134 €/mois soit 1 608 €/an sur le PEC, vous avez déjà atteint le plafond.

Si vous versez moins de 134€/mois, placez la différence afin d'atteindre le plafond maxi.

(Exemple : Si vous versez 100€/mois soit 1200€/an, placez encore 408€ dans le PEC pour atteindre 1608€ de placement et donc l'abondement maxi de 804€)

** Abondement PERCO

Si vous versez déjà mensuellement le maximum de 16.5 €/mois sur le PERCO (auquel s'ajoute 0.5% du salaire mensuel brut), **il faut encore placer 162 €** afin de bénéficier du maximum d'abondement.

Vous pouvez saisir vos choix de placement de l'Intéressement & Participation dans le Self PH7 et le cas échéant les modifier autant de fois que vous le souhaitez, jusqu'au 2 mai 2018 inclus.

CE QUE PENSE LA CGT DE L'ACCORD

La participation est établie sur un mode de calcul codifié par la loi. A ce titre, chaque entreprise obéit aux mêmes règles. Le calcul est fonction du bénéfice net ramené à la masse salariale et à la valeur ajoutée par entreprise (Total SA, Elf-ep, Total raffinage France, etc...), et mutualisé sur l'ensemble des entreprises inscrites dans le périmètre de l'accord.

L'intéressement est assis sur la masse salariale brute France à partir d'un ensemble de critères définis par l'employeur et validés par les signataires. C'est ainsi que le calcul de l'accord en cours mêle le ROE (Return on Equity), le TRIR (Total Recordable Injury Rate) et le FIR (Fatality Incident Rate). Ainsi, à des critères purement financiers s'ajoutent des critères sur la sécurité ou les décès d'employés du groupe.

La CGT est fondamentalement opposée à ce que le décompte des accidents, mortels ou non, soit ramené à un élément de calcul de rémunération, faisant peser sur les salariés la responsabilité de ce qui est avant tout une mise en défaut de l'employeur et des moyens qu'il met pour assurer la sécurité des opérations et celle de ses salariés.

Malheureusement, la négociation en cours pour les 3 prochaines années reprennent ces 2 indicateurs. (TRIR et 0 décès en France dans le socle social commun)

Attention : EN L'ABSENCE DE RÉPONSE DU SALARIÉ (avant le 2 Mai inclus)

la prime d'intéressement sera placée intégralement sur le PEC – fond monétaire,

La prime de participation sera placée à moitié sur le PEGT – fond monétaire, à moitié sur le PERCO.



PLUS D'IDÉES
PLUS DE FORCE

Plan		Versement optimum du salarié		Plafond d'abondement brut annuel versé par l'employeur ¹	
PEGT					
Versements mensuels ou Versements ponctuels ou Primes d'intéressement et/ ou de participation	Pour les 100 premiers euros	100 €	300 %	300 €	1 000 €
	Pour les 200 € suivants	200 €	100 %	200 €	
	Pour les 1 000 € suivants	1 000 €	50 %	500 €	
PEC					
Versements mensuels au maximum de 134 € Primes d'intéressement et/ou de participation		1 608 €	50 %		804 €
PERCO					
Partie fixe : versements mensuels au maximum de 16,5 €, primes d'intéressement et/ou de participation		360€ ²	300 %		1 080 €

SUR QUEL FONDS PLACER SON EPARGNE?

Les fonds de placements PEGT et PEC avec Profil de risque et de rendement de 1 à 7



Merci de ne pas laisser ce tract sur les plateaux du restaurant d'entreprise.



Vous avez des idées !
Venez en parler avec nous pour avoir l'opportunité de les exprimer.

RISQUE 6 : TOTAL Actionnariat France Compartiment A Part C (Capitalisation) = Actions TOTAL avec dividendes réinvestis
TOTAL Actionnariat France Compartiment A Part D (Distribution) = Actions TOTAL avec paiement trimestriel des dividendes sur votre compte.

RISQUE 5 : TOTAL Actions Européennes / TOTAL Diversifié Équilibre et Solidaire / TOTAL ACTIONS PME

RISQUE 4 : TOTAL Actions Long Terme (PERCO gestion autonome)

RISQUE 3 : TOTAL Gestion Flexible Patrimoniale / TOTAL Obligations

RISQUE 1 : TOTAL Monétaire

TOTAL Monétaire reste le fond de placement le moins risqué même si il est en ce moment en très légère baisse.

Pour votre information, il est possible d'arbitrer (de changer de fond de placement) votre argent placé. N'hésitez pas à nous solliciter si vous avez besoin de conseil.

**Centre Scientifique
& Technique Jean Féger**
F017 - avenue Larribau
64018 PAU Cedex
05 59 83 42 56 / 60 43 / 68 21

**Tour Coupole
& St Martin d'Hères**
04B01 - 2 place Jean Millier
La Défense 6, 92078 PARIS
01 47 44 43 41
01 41 35 52 45

**Pôle Étude Recherche
Lacq (PERL)**
Pôle Économique 2 - BP47
64170 LACQ
05 59 67 37 37

@CGTTtotal
 facebook.com/CGTTtotal
 amont-holding.cgt-ues@total.com
 ep.cgtttotal.fr
 06 28 78 94 34